

LE PRÉLÈVEMENT BANCAIRE PRÉ AUTORISÉ

La municipalité de McMasterville est heureuse de vous offrir le mode de paiement de vos taxes municipales annuelles par «Prélèvement pré autorisé».

Grâce à ce service, vos paiements se feront automatiquement par simples transferts de fonds que vous aurez préalablement autorisés, de votre compte à celui de la municipalité de McMasterville.

Pour adhérer à ce service, vous devez compléter le formulaire ci-joint intitulé «Adhésion au débit pré autorisé» et nous le retourner au plus tard 15 jours ouvrables avant l'échéance du 1^{er} versement, sinon votre demande d'adhésion ne pourra être acceptée pour le paiement de cette 1^{ère} échéance et ne deviendra effective qu'à l'échéance suivante.

En signant ce formulaire, vous autorisez un prélèvement automatique dans votre compte bancaire, pour les montants et à la fréquence déterminés sur votre compte de taxes municipales annuelles ou complémentaires.

Cette autorisation demeurera valide jusqu'à réception d'un avis écrit de votre part la révoquant.

Ce service vous évite de préparer des chèques, de payer des frais de poste, d'effectuer des déplacements et d'encourir des frais causés par un oubli ou par un retard de paiement. Adhérez dès aujourd'hui à ce mode de paiement en nous retournant ce formulaire dûment complété et signé.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à communiquer avec nos services financiers à l'adresse suivante :

Municipalité de McMasterville
A/S Service de la taxation
255, boulevard Constable
McMasterville, Québec, J3G 6N9

Téléphone : 450-467-3580
Télécopieur : 450-467-2493